Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1913)
Heft: 140

Artikel: Déclaration
Autor: Buri, Max / Hartmann, Nikolaus / Hodler, Ferdinand
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-626158

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Tous sont priés d'y venir et de s'inscrire auprès de M. Kaelin, 10, Rue de la Grande Chaumière. SANDOZ.

Lettre de Berne.

La Section de Berne organise, comme les années précédentes, une exposition de Noël au Musée des Beaux-Arts. Les artistes suivants font partie du Jury : Boss, Cardinaux, Link, Buri, Balmer, Hænny et Hubacher. Comme suppléants : Tièche, Baumgartner et Brack.

Durée de l'Exposition : 30 novembre au 31 décembre 1913.

HUBACHER.

Lettre de Munich.

La Section de Munich a discuté dans sa dernière séance, entre autres, l'article de *C.-A. Loosli*, « Un concours manqué », et a décidé de publier dans l'*Art suisse* une courte réplique au sujet de l'article 1 de ses *normes pour les concours artistiques*.

Nous trouvons que dans l'article C.-A. Loosli : *Un concours manqué*, l'auteur n'a pas compris complètement les intérêts des artistes qui prennent part à des concours.

Nous reconnaissons volontiers les efforts de M. Loosli pour l'amélioration des concours, mais nous sommes obligés de nous élever contre l'article 1 de ses « Normes ».

Cet article est ainsi conçu :

« Partout où il s'agit de problèmes d'intérêt local, il ne doit être fait que des concours locaux. »

C'est un fait dans les concours de ces dernières années, seuls les artistes originaires ou habitant le lieu où le concours était émis avaient droit d'y participer.

Cependant, par cette façon d'agir, les artistes qui sont par hasard originaires d'endroits où très rarement ou jamais de pareils travaux artistiques ne sont mis au concours, se trouvent exclus des commandes officielles, surtout encore s'ils habitent l'étranger. Par contre, si dans ces endroits, il est tout de même émis un concours, il y est invité régulièrement un certain nombre d'artistes du dehors. Il est évident que cette manière de procéder est au détriment des artistes locaux.

C'est pourquoi nous sommes d'avis que pour des concours d'une certaine importance, les frontières des cantons ne devraient pas faire loi.

Il est évident, malheureusement, que nous ne pouvons pas forcer les gouvernements cantonaux et les comités locaux à suivre nos désirs. Nous devrions cependant faire des efforts pour que les concours soient ouverts à tous nos collègues, afin d'éviter qu'un certain nombre d'entre eux en soient exclus, simplement par le fait de leur lieu d'origine.

Pour la Section de Munich :

Le Secrétaire, Alfred PFENNINGER. *Le Président,* Fritz KUNZ.

Lettre de Lucerne.

Lucerne, le 1er décembre 1913.

M. Hans Emmenegger, qui fut pendant de longues années le président de notre section, vient de donner sa démission comme tel avec les motifs qui le forcent à cette décision. De même, M. le prof. R. Elmiger, architecte, démissionne également de sa charge de vice-président-caissier.

Dans sa séance du 21 novembre, la section exprima ses plus chaleureux remerciements aux deux membres du comité sortant pour leur dévouement et leur activité dans leurs charges. Elle nomma à leur place MM. le prof. E. Renggli, peintre, comme président, et M. Georg Troxler, peintre, comme vice-président-caissier. *Le Secrétaire,* K. MOOSDORF.

Déclaration.

A la suite d'attaques anonymes contre l'affiche de Cardinaux pour l'Exposition nationale, les soussignés, membres du jury, ont demandé des renseignements officiels auprès de la direction générale de l'Exposition nationale. Il ressort de ces déclarations formelles reçues de la direction, qu'on a tenté de discréditer par des affirmations tendancieuses et inexactes une œuvre artistique d'une valeur incontestable.

Nous comprenons que dans l'appréciation de toute œuvre d'art l'impression personnelle joue un rôle, mais elle n'est pas décisive au point de vue de la valeur artistique de l'œuvre. Pour cette dernière, le jugement de professionnels seul doit être pris en considération.

Nous tenons à constater les faits suivants :

Le jury a décerné à l'*unanimité* le premier prix au projet Cardinaux (procès-verbal du 20 janvier 1912).

Dans la séance du Comité central de l'Exposition nationale suisse à Berne, avec le jury du concours de l'affiche (présents : 20 membres du Comité central, ainsi que M. le Dr Locher et deux membres du jury : MM. Albert Welti et Sig. Righini), il fut décidé que le projet Cardinaux serait exécuté comme affiche. Le Comité de direction devait préalablement s'entendre avec l'artiste, éventuellement en présence du Jury, pour discuter quelques modifications qui paraissaient nécessaires à une grande partie des membres du Comité central. Après les corrections, il serait décidé si le projet « Cavalier » serait seul exécuté comme affiche et quel en devra être le tirage ? (Procès-verbal du 19 février 1912.)

Les soussignés, membres du jury, n'ont rien à ajouter à leur jugement. L'affiche de l'Exposition nationale suisse à Berne est et reste une des meilleures œuvres du peintre d'affiches renommé Cardinaux.

14 novembre 1913.

Signé : Max BURI, peintre, Brienz.
Nikolaus HARTMANN, architecte, St-Maurice.
Ferdinand HODLER, peintre, Genève.
Sigismund RIGHINI, peintre, Zurich.

Sécession.

Il a été impossible à ceux qui s'intéressent à l'art suisse d'ignorer la violente campagne de presse née en Suisse allemande au lendemain de l'exposition de Munich et dirigée contre l'orientation actuelle de notre art national. La lettre tendancieuse de M. W. Ritter à « La Semaine littéraire » ne laissait même pas découvrir toute la vérité.

M. W. Ritter combattait Hodler et les hodlérisants ou du moins tous ceux en qui il croyait surprendre une imitation du maître bernois. Ses amis, — ou les amis de ses idées, trouvèrent mieux encore. Voyant que cet épouvantail, le hodlérisme, n'alarmait plus personne, ils dénoncèrent à la vindicte officielle et publique quelque chose de mieux : la « Hodlerclique ».

La « Hodlerclique » pour ces messieurs comprend l'administration fédérale des beaux-arts, les jury des expositions, la Société des peintres et sculpteurs et tous ceux qui de près ou de loin les protègent et les défendent.